

Lignes ferroviaires transN

Trains à voie étroite : ligne 215 (Place Pury – Boudry)

<https://www.transn.ch/215/>

Taux de couverture : 44.39%

Le parc ferroviaire de la ligne 215 comprend cinq automotrices articulées GTW 4/8 dont les cabines de pilotage ont récemment fait l'objet d'adaptations pour améliorer le confort des pilotes.

Le passage à niveau du Bas-des-Allées a été construit et mis en service en 2022. Les projets de mise en conformité LHand des points d'arrêt de la ligne 215 et de renouvellement de la gare de Colombier et du tronçon entre Colombier et Areuse se poursuivent. Des sondages ont été réalisés à l'Evole, dans le cadre de l'étude préliminaire de renouvellement du faisceau de voie. La halte des Chézards ainsi que la gare d'Areuse sont en cours de réalisation.

Trains à voie normale Ligne 221 (*Travers – Buttes*)

<https://www.transn.ch/221/>

Taux de couverture : 33.82%

Les nouvelles infrastructures en gare de Buttes et sur la voie entre Fleurier et Buttes ont été mises en service en mars 2021, après homologation par l'Office fédéral des transports (OFT). Les projets de renouvellement et de mise en conformité à la LHand et l'OtHand (Loi et ordonnance visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics) des gares de Couvet et de Môtiers se poursuivent. L'OFT a délivré sa décision d'approbation des plans pour le projet de Couvet, cependant une opposition à une expropriation bloque le projet. La demande relative à la gare de Môtiers sera remise à l'OFT dans le courant de l'été 2023. Un dossier de procédure d'approbation des plans a été préparé afin de renouveler l'infrastructure, la superstructure et la ligne de contact du secteur Couvet – Môtiers, dont l'instabilité géologique a nécessité des ralentissements depuis des intempéries en 2021. Un projet a débuté pour l'assainissement du pont de la Presta. La future télécommande de la ligne 221 permettra une interopérabilité avec les CFF.

Trains à voie normale Ligne 222 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*)

<https://www.transn.ch/222/>

Taux de couverture : 20.5%

La production de deux nouvelles rames de type Abe 4/8 a débuté chez le constructeur suisse Stadler. Celles-ci remplaceront les automotrices datant de 1991 et 1996. A plancher bas, elles offriront un accès facilité aux voyageuses et voyageurs à mobilité réduite à horizon 2024. Un projet de gestion de l'obsolescence des rames FLIRT première génération est en cours. La traction,

l'information voyageur, l'électronique de la gestion du véhicule et l'arrêt automatique sont principalement impactés.

Les projets de renouvellement et de mise en conformité LHand des arrêts de la ligne 222 sont en cours. Les dossiers de procédures d'approbation des plans de la gare de La Sagne et du renouvellement du tronçon La Sagne – Les Coeudres ont été remis à l'OFT. La procédure d'approbation est en cours pour la mise en conformité des haltes du Grenier, de La Corbatière et de La Sagne-Eglise. Le Canton, en collaboration avec transN, a lancé les études préliminaires pour la création d'une halte au lieu-dit Malakoff. Une discussion est en cours concernant les montants attribués dans la convention de prestations pour permettre à transN de se mettre en conformité avec la LHand d'ici à 2028.

Le canton et l'OFT, commanditaires de l'infrastructure et du trafic voyageur doivent à ce jour se mettre d'accord sur les suites à donner à l'avenir de la ligne 222. L'OFT a tranché en faveur du maintien de l'exploitation ferroviaire, cependant les montants proposés dans le cadre de la convention de prestation 2025/2028 ne permettent pas de réalisations sur cette ligne.

La livraison par Stadler du locotracteur voie normale est prévue le 6 juillet 2023 à la Sagne. Ce véhicule permettra d'effectuer des travaux de réfection et d'entretien d'infrastructures ferroviaires.



Trains à voie normale Ligne 224 (*Le Locle – Les Brenets*)

<https://www.transn.ch/224/>

Taux de couverture : 10.54%

Alors que l'étude de remplacement de la desserte de la ligne 224 par un service de bus électrique a débuté, des sondages d'avant-projet ont démontré un problème de qualité de roche qui ont doublé les montants requis pour la réalisation du projet. Suite à cela, l'OFT accorde un montant pour le maintien de l'exploitation en mode non conforme à la LHand jusqu'à la réalisation des infrastructures routières de la N20, qui permettra un passage à une desserte route.

A ce jour, en raison de problèmes géologiques et contrairement à ce qu'avaient affirmé les autorités initialement, le train Régional des Brenets n'arrêtera pas son activité le 9 décembre prochain. Le

Canton a par ailleurs demandé à transN et à la Confédération de prolonger l'exploitation de la ligne ferroviaire de plusieurs années.

Certification ECM

Le règlement européen 2019/779 impose la certification des entités en charge de la maintenance de tous les véhicules ferroviaires non seulement dans l'Union européenne mais encore dans l'ensemble des Etats membres de l'OTIF. Maintenir des véhicules pour les CFF requiert les normes ECM 4. Ainsi, transN qui possède des véhicules destinés à la maintenance de l'infrastructure et au fret (ballastière) se voit dans l'obligation d'être certifiée ECM pour avoir le droit d'entretenir ce matériel roulant. Selon le planning établi, la certification est prévue pour **2025**.